

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74081

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX
Transfert et implan-
tation des services
techniques municipaux
Montage d'un hangar sur
est à Guignelle.

DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU,
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM^{me} FAVIERE par Me DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

Le transfert des Ateliers, Magasins, Dépôts, Garages
municipaux nécessite la mise à disposition d'une surface cou-
verte et aménagée suffisamment importante pour accueillir
l'ensemble des matériels actuellement stockés.

La Ville dispose d'un hangar métallique dont le montage
peut être envisagé à bref délai.

L'entreprise PERSE ET VIDEAU, préalablement consultée,
accepte de réaliser l'opération de montage moyennant le prix
global, net et forfaitaire de 41 664. 50 Frs T.V.A. comprise.

Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale
de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération
et sur la dévolution des travaux à l'Entreprise PERSE & VIDEAU.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le projet de marché de gré à gré,

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération de transfert des ateliers, magasins, dépôts, garages municipaux,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure un marché de gré à gré avec l'Entreprise PERSE & VIDEAU, aux fins de montage d'un hangar sur dépôt à Guignelle, moyennant le prix global et forfaitaire de QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE Francs, CINQUANTE (41 664,50) T.P.C. soit TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT VINGT NEUF (35 429) hors taxes.
- la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 900 - 9 / 2312-2 du Budget 1974.

Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEPORT-s-MER, le 26 AVRIL 1974
Le Sous-Préfet,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



G. TETARD